



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Président de la République du Soudan, Omer Hassan Ahmed al-Bashir, a promulgué, le 2 juillet, le décret présidentiel n° 15 de l'année 2017, par lequel il a prolongé le cessez-le-feu unilatéral sur tous les théâtres d'opérations militaires jusqu'au 31 octobre 2017. Cette décision, qui vise à encourager ceux qui portent encore des armes à participer au processus de paix et au dialogue national, s'inscrit dans l'engagement du Gouvernement soudanais en faveur de la paix et de la mise en œuvre des résultats du dialogue national.

Ayant porté cette question à votre attention, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**

